

- **Une volonté commune de réduire les impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie.**
- **Un réseau national, fort de nombreux référents, accompagnant les imprimeurs dans leur démarche environnementale.**
- **Un engagement de résultat garanti par un cahier des charges national unique et par un règlement d'usage de la marque.**

Imprim'Vert® a été créée en 1998 par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loir-et-Cher et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre.

En charge de la gestion d'Imprim'Vert® au niveau national, le Pôle d'Innovation de l'Imprimerie (P2i), propriétaire de la marque, en garantit l'harmonisation et l'accessibilité.

Avec l'aide des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, des Chambres de Commerce et d'Industrie et de leurs représentations nationales (APCM et ACFCI), de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), des 6 Agences de l'Eau, de nombreux Conseils Régionaux, de la DCASPL, et des professionnels du

secteur représentés par la FICG et ses syndicats régionaux, la marque a pu se déployer rapidement sur l'ensemble du territoire national et même au-delà (Benelux, Allemagne...).

Nous sommes tous acteurs de notre environnement... Faire le choix Imprim'Vert® c'est l'assurance d'un engagement respectueux de la planète !

Le cahier des charges Imprim'Vert® est fondé sur trois critères simples :

- La bonne gestion des déchets dangereux,
- La sécurisation de stockage des liquides dangereux
- Et la non utilisation des produits toxiques...

Le respect de ces critères fait l'objet d'une sensibilisation auprès de nos salariés, acteurs incontournables de cet engagement...

[www.imprimvert.fr](http://www.imprimvert.fr)

